

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 2 octobre 2026

N°1077

80 ANS DES GARANTIES PUBLIQUES À L'EXPORT : UN OUTIL STRATÉGIQUE DE L'ÉTAT AU SERVICE DES ENTREPRISES FRANÇAISES

À l'occasion des 80 ans des garanties publiques à l'export, le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique et Bpifrance Assurance Export rappellent le rôle essentiel joué depuis 1946 par cet outil de politique économique au service du développement international des entreprises françaises.

Créées au lendemain de la Seconde Guerre mondiale pour accompagner la reconstruction économique et le retour des entreprises françaises sur les marchés internationaux, les garanties publiques à l'export constituent depuis huit décennies un levier majeur de soutien à la compétitivité française et à l'activité économique sur le territoire.

Grâce à une gestion attentive du dispositif, les garanties accompagnent des entreprises françaises de toute taille et dans toutes les géographies, tout en limitant le risque pour les finances publiques. Ainsi, la procédure de garantie a été constamment l'équilibre et même bénéficiaire depuis 30 ans.

Un outil stratégique de l'État au service du commerce extérieur et du développement international des entreprises françaises

Les garanties publiques à l'export permettent à l'État d'intervenir, en complément du marché privé, pour couvrir certains risques liés aux opérations internationales lorsque ceux-ci ne peuvent être pris en charge dans des conditions satisfaisantes par les autres acteurs. Elles couvrent notamment les risques politiques, monétaires ou de non-paiement auxquels les entreprises françaises peuvent être confrontées à l'international, y compris dans des économies en développement et émergentes où l'accompagnement financier est clef pour obtenir des financements privés.

Depuis leur création, elles ont accompagné le développement international de dizaines de milliers d'entreprises de toutes tailles dans des secteurs aussi variés que les infrastructures,

l'énergie, les transports, l'aéronautique, le spatial, les télécommunications, l'industrie ou la santé.

Près de dix ans au sein de Bpifrance

Depuis le 1er janvier 2017, Bpifrance Assurance Export gère les garanties publiques à l'export au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'État via la tutelle assurée par la direction générale du Trésor. Cela a permis de simplifier l'accès aux dispositifs pour les entreprises et de leur offrir un point d'entrée plus lisible et plus proche de leurs besoins, notamment grâce à l'implantation territoriale de Bpifrance.

Depuis dix ans, Bpifrance a accompagné près de 13 000 entreprises à l'export. En 2025, le montant des garanties publiques octroyées a atteint un niveau record, avec plus de 30 milliards d'euros de promesse de garantie et 1 500 entreprises accompagnées dans leurs projets à l'export.

Un soutien constant aux entreprises face aux aléas

Depuis leur création, les garanties publiques à l'export ont accompagné les entreprises françaises à travers les grandes mutations économiques, financières et géopolitiques. Grâce à leur rôle contracyclique, elles ont permis de maintenir l'accès des exportateurs aux financements et aux marchés internationaux, y compris dans les périodes de forte instabilité et dans toutes les géographies.

Mobilisées lors des principaux chocs économiques des dernières décennies, elles ont constitué un levier de confiance et de continuité pour les entreprises françaises. Cette capacité à accompagner l'économie dans la durée continue aujourd'hui de contribuer à la présence des entreprises françaises sur les marchés internationaux.

Un dispositif tourné vers les enjeux de demain

Si les garanties publiques à l'export ont accompagné les grandes étapes du développement économique français depuis 80 ans, elles continuent également de se réinventer pour répondre aux nouveaux défis de l'économie mondiale.

À la croisée des enjeux de souveraineté, de compétitivité, de transition écologique et d'influence économique, elles constituent aujourd'hui un levier essentiel au service de l'ambition internationale de la France et du développement des entreprises françaises.

Cette dynamique d'innovation s'est notamment traduite par la création de nouveaux dispositifs tels que le Bonus environnemental, la Garantie des projets stratégiques, les garanties des lignes de crédits « shopping line », ou encore le développement des liens avec le groupe AFD, les autres agences de crédit export et la participation de Bpifrance Assurance Export à la mise en œuvre de l'initiative européenne Global Gateway.

80 ans au service de l'économie française

De la reconstruction de l'après-guerre aux enjeux contemporains, les garanties publiques à l'export ont constamment évolué pour répondre aux besoins des entreprises françaises et aux priorités de l'État.

L'entraînement du tissu productif français via le soutien apporté aux grands contrats à l'export est au cœur de cette politique publique, qui lie directement le soutien aux projets des grandes entreprises à la part de la valeur ajoutée réalisée sur le territoire national.

Aujourd'hui, les garanties publiques à l'export demeurent un pilier de la politique économique extérieure française, contribuant au rayonnement international des entreprises et à la compétitivité de l'économie nationale.

« Fêter 80 ans de garanties publiques à l'export, c'est mesurer le chemin parcouru, mais surtout regarder vers l'avenir. Depuis 1946, cet outil n'a cessé de se transformer pour accompagner les entreprises françaises pour leur permettre de gagner des marchés à l'étranger, dans toutes les géographies en particulier celles où la garantie de l'État est indispensable pour accéder aux financements privés. Et ce avec une gestion maîtrisée du risque pour les finances publiques. Aujourd'hui, alors que la concurrence internationale est vive, nous devons continuer à adapter nos outils pour continuer à soutenir notre industrie, notre souveraineté et notre capacité à exporter. » a déclaré **Roland Lescure**, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique

« Nous fêtons aujourd'hui les 80 ans du décret de création de la Coface en 1946. Une grande aventure au service de l'industrie française, aujourd'hui partie intégrante d'une grande banque de l'industrie, la Bpi. Nous pouvons ainsi offrir à nos clients le continuum du financement et des garanties dont ils ont besoin pour se projeter à l'export, avec une boîte à outils unique au monde. » précise **Nicolas Dufourcq**, directeur général de Bpifrance

« Depuis 80 ans, les garanties publiques à l'export ont démontré leur capacité à conjuguer plusieurs ambitions : soutenir la compétitivité des entreprises françaises, faciliter leur développement à l'international et porter l'engagement économique de la France à travers le monde. C'est cette triple dimension, économique, commerciale et diplomatique, qui fait leur singularité. » a déclaré **Denis Le Fers**, Directeur général de Bpifrance Assurance Export

Contacts presse :

Cabinet de Roland Lescure : 01 53 18 41 20 – presse.mefsien@cabinets.finances.gouv.fr

Direction générale du Trésor : 01 44 87 73 24 – presse@dgtresor.gouv.fr

Presse Bpifrance : 06 69 47 14 76 – presse@bpifrance.fr